

De Malherbe à Bossuet : Etudes littéraires et morales sur le XVIIe siècle

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1002.00312

Auteur(s) : Victor Fournel

Type de document : livre

Éditeur : Librairie de Firmin-Didot et Cie

Imprimeur : Typographie Firmin-Didot

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1885

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : Paris : 56, Rue Jacob
- lieu d'impression inscrit : Mesnil (Eure)
- inscription patronymique : H. Lefèvre
- tampon : Musée municipal : Ville de Bernay : N°312

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livre relié (première de couverture manquante).

Mesures : hauteur : 18,6 cm ; largeur : 12,2 cm

Notes : L'ouvrage comporte les chapitres suivants : Les deux régents du Parnasse: Malherbe et Boileau ; Voiture et Balzac ; Molière et l'érudition contemporaine ; Le Culte de Molière et ses reliques ; Le cardinal de Retz ; Port-Royal et son historien ; La Bruyère et les moralistes français ; Madame Deshoulières et sa bergerie ; Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV ; Bossuet à la cour ; Bossuet prédicateur.

Mots-clés : Anthologies et éditions classiques

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 306 p.

Table des matières

VICTOR FOURNEL.

DE

MALHERBE A BOSSUET.

ETUDES

LITTÉRAIRES ET MORALES

SUR LE XVII^e SIÈCLE.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

56, RUE JACOB, 56.

—

1885.

DE MALHERBE A BOSSUET.

I.

LES DEUX RÉGENTS DU PARNASSE.

MALHERBE ET BOILEAU.

Malherbe et Boileau sont deux écrivains de la même lignée, dont le second peut être considéré, dans un genre différent, avec un tour plus didactique, mais un génie et une inspiration analogues, comme le continuateur du premier. Ils se ressemblent autant qu'un poète d'épîtres et de satires peut ressembler à un poète lyrique. Versificateurs de premier ordre, tous deux ont poursuivi le même but, avec la même sévérité de principes, de goût et de caractère. Seulement Boileau a formulé en préceptes son code législatif; Malherbe ne l'a enseigné

que par l'exemple, par ses conversations et par son influence, de la manière qu'a si bien déterminée Boileau lui-même, dans ses vers de l'*Art poétique*.

I.

Pour apprécier le talent et le rôle de Malherbe, il faut toujours en revenir à ce passage célèbre. Je n'ignore pas tout ce qu'on peut dire contre l'*Enfin Malherbe vint*, qui, d'un trait de plume, supprime trois ou quatre siècles de notre histoire littéraire, comme Malherbe, lui aussi, avait affecté de n'en tenir aucun compte. Mais ne méconnaissons pas non plus tout ce qu'on pourrait dire pour justifier ce cri de Boileau, qui rappelle l'*Italiam! Italiam!* du fidèle Achate dans l'*Énéïde*. L'auteur de l'*Art poétique* a surtout parfaitement caractérisé son prédécesseur par un de ces vers-médailles où il excelle à frapper un jugement :

Il réduisit la Muse aux règles du devoir.

Voilà bien Malherbe et sa poésie d'étroite observance, où l'imagination, mise à la portion congrue, laisse presque toute la place à la raison, mais où celle-ci parle le plus haut, le plus ferme et le plus magnifique langage.

